

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-07 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 31 janvier 2023.

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

Pouvoirs : JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

BAZIZ Nordine donne pouvoir à HILLAIRE Bernard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE LA CONVOCAION

25 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE

25 JANVIER 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention
dans le cadre du Fond
Interministériel de Prévention de
la Délinquance (FIPD) 2023
Sécurisation du Groupe Scolaire

Vu l'article 5 de la loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une subvention peut être demandée dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les projets d'investissement relatifs à la sécurisation des établissements scolaires contre le risque d'intrusions extérieures malveillantes et notamment attentat.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet de sécurisation du groupe scolaire de la commune consiste en l'installation d'un déclencheur menace intrusion/attentat et l'installation d'un visiophone afin de sécuriser l'accès au bâtiment contre le risque d'intrusions extérieures malveillantes.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération, une aide financière de la communauté d'agglomération Alès Agglomération a été obtenue.

Le montant total hors taxes de l'opération s'élève à 4 998.49 euros HT

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel :

Organismes	Montants HT en euros	%
ALES AGGLOMERATION	1 801 euros	36 %
ETAT-FIDP 2023	2 199 euros	44 %
COMMUNE	998.49 euros	20 %
TOTAL	4 998.49 euros HT	100%

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la réalisation du projet sus énoncé et, **approuve à l'unanimité** le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat et, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

La Secrétaire de séance

Chantal VIDAL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte (GARD)
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Affiché le 02/02/2023

ID : 030-213002686-20230131-DELIB202307-DE